

Québec
UNESCO

Brochure d'information

Québec 



Le gouvernement du Québec participe activement aux travaux de l'UNESCO. Nous prenons ainsi part à l'accomplissement de la noble mission de cette organisation, à savoir l'édification de la paix par un dialogue entre les nations dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information.

Nous pouvons être fiers du travail réalisé par le Québec depuis la signature de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO, en mai 2006.

Cet Accord reconnaît que la spécificité du Québec l'amène à jouer un rôle particulier sur le plan international. Il a notamment permis au gouvernement du Québec de poursuivre son engagement à l'égard de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le gouvernement du Québec continuera d'apporter sa contribution aux travaux de l'UNESCO et nous entendons poursuivre notre fructueuse collaboration avec le gouvernement du Canada.

JEAN CHAREST
Premier ministre

L'UNESCO en bref

Le siège de l'UNESCO à Paris. ©UNESCO/Michel Ravassard



L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est une agence spécialisée des Nations Unies généralement connue sous son acronyme anglais UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization). Fondée en 1945, l'UNESCO compte actuellement 193 États membres, dont le Canada qui est l'un des pays signataires de l'Acte constitutif de l'Organisation.

Selon l'article premier de cet Acte constitutif, la mission de l'UNESCO est de :

« contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous ».

Les décisions de ces deux organes directeurs sont mises en œuvre par le Secrétariat de l'UNESCO. En octobre 2009, M^{me} Irina Bokova est devenue la première femme élue à la tête de l'Organisation. Son mandat à titre de directrice générale est d'une durée de quatre ans.

Le siège de l'UNESCO est à Paris et la plupart des États membres y ont établi des Délégations permanentes. Celles-ci sont dirigées par des ambassadeurs qui assurent la liaison entre l'Organisation et leur gouvernement.

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »

Extrait du préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO

L'UNESCO poursuit aujourd'hui son action à travers cinq programmes majeurs : l'éducation, les sciences naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, ainsi que la communication et l'information.

Ses organes directeurs sont la Conférence générale et le Conseil exécutif. La Conférence générale détermine les orientations de l'Organisation et adopte son budget ainsi que son programme. Elle se réunit tous les deux ans et est composée des représentants de tous les États membres. Quant au Conseil exécutif, il joue en quelque sorte le rôle de conseil d'administration de l'UNESCO et veille à la bonne exécution des décisions de la Conférence générale. Ses 58 membres sont élus par la Conférence générale et se réunissent deux fois l'an.

Par ailleurs, l'UNESCO est la seule agence des Nations Unies à disposer d'un réseau mondial d'organismes nationaux de coopération, connus sous le nom de commissions nationales pour l'UNESCO. Ces commissions, qui sont établies par les États membres, jouent le rôle d'organes de liaison avec l'UNESCO et coordonnent la mise en place de partenariats avec la société civile. Créée en 1957, la Commission canadienne pour l'UNESCO appuie notamment les acteurs de la société québécoise actifs à l'UNESCO.

L'Organisation dispose également d'une cinquantaine de bureaux hors siège et d'une dizaine d'instituts à travers le monde, dont l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) qui est situé à Montréal.

La signature de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO est l'un des actes déterminants de l'histoire des relations internationales du Québec.

Signé le 5 mai 2006, cet Accord est en effet le premier à associer officiellement, et de façon permanente, le Québec aux travaux d'une organisation des Nations Unies. Il consacre aussi pour la première fois la reconnaissance, par le gouvernement du Canada, du rôle particulier du gouvernement du Québec sur la scène internationale. Ainsi, son préambule affirme que « la spécificité du Québec, fondée entre autres sur l'usage de la langue française et une culture unique, l'amène à jouer un rôle particulier au niveau international ».

L'entente prévoit la présence d'un représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, à Paris. Nommé par le gouvernement du Québec, ce représentant a accès à tous les documents officiels que le Canada reçoit de l'UNESCO.

L'Accord permet également au gouvernement du Québec d'être représenté « à part entière et selon son désir » au sein de toutes les délégations canadiennes qui participent aux travaux, réunions et conférences de l'UNESCO. Lors de telles activités, tout représentant du gouvernement du Québec a le droit d'intervenir pour compléter la position canadienne et faire valoir la voix du Québec. Plusieurs ministres et hauts fonctionnaires québécois se sont prévalus de cette possibilité pour prendre la parole dans l'enceinte de l'UNESCO.

Selon les termes de l'Accord, les gouvernements du Québec et du Canada doivent se concerter sur « tout vote, toute résolution, toute négociation et tout projet d'instrument international élaborés sous l'égide de l'UNESCO ». En l'absence de consensus, le gouvernement fédéral a l'obligation d'expliquer son désaccord au gouvernement du Québec. Ce dernier décidera alors seul de la mise en oeuvre des questions pour lesquelles il a la responsabilité.

Par ailleurs, lorsque des experts sont consultés relativement à la programmation et aux travaux de l'UNESCO, la responsabilité de consulter les spécialistes québécois revient au gouvernement du Québec. Le résultat de ces consultations est ensuite transmis au gouvernement fédéral et à la Commission canadienne pour l'UNESCO

« la spécificité du Québec, fondée entre autres sur l'usage de la langue française et une culture unique, l'amène à jouer un rôle particulier au niveau international »

qui veillent à refléter la spécificité québécoise dans les rapports remis à l'organisation onusienne.

Finalement, l'Accord stipule que les deux gouvernements doivent explorer des façons innovatrices et des mécanismes afin d'aider l'UNESCO à mieux tirer profit de l'apport des États fédérés à l'atteinte de ses objectifs.

L'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO



**Le premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, et
le premier ministre du Québec, M. Jean Charest,
lors de la signature de l'Accord.**

Québec, 5 mai 2006

Quelques réalisations du Québec

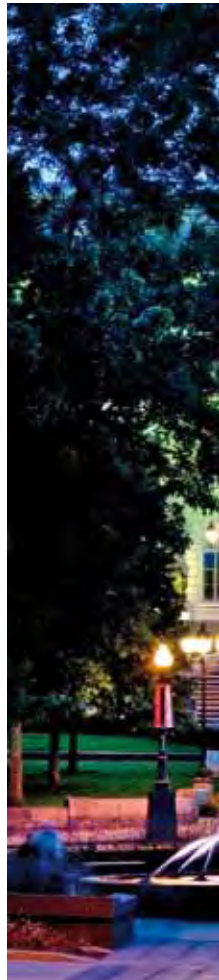
Culture

- Le gouvernement du Québec participe activement, aux côtés du gouvernement fédéral, aux travaux relatifs à la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Les deux gouvernements ont été des acteurs majeurs dans le processus ayant mené à l'adoption, en 2005, de cet instrument normatif qui confirme le droit des États et des gouvernements d'élaborer leur politique culturelle et de prendre les mesures qui y concourent. L'Assemblée nationale du Québec a approuvé à l'unanimité le texte de la Convention le 10 novembre 2005. Le Québec devenait ainsi le premier gouvernement au monde à approuver cet instrument. De son côté, le Canada est devenu, le 28 novembre 2005, le premier État à ratifier la Convention.
- Conformément aux termes de l'Accord, le Québec a participé, au sein de la délégation canadienne, à toutes les rencontres des organes directeurs responsables du processus de mise en œuvre de la Convention. Le Québec a également contribué financièrement au Fonds international pour la diversité culturelle établi par la Convention.
- Bien que le nombre de pays l'ayant ratifiée s'élève aujourd'hui à plus d'une centaine, le Québec poursuit ses efforts en vue de favoriser la ratification de la Convention de 2005 par le plus grand nombre d'États. Le Québec travaille également à une mise en œuvre dynamique de la Convention afin que celle-ci exerce toute l'influence souhaitée sur la scène internationale.

Éducation

- Dans le cadre de la 35^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, le gouvernement du Québec a contribué activement aux débats, notamment lors de la Table ronde ministérielle portant sur les conclusions issues du cycle de conférences internationales en éducation qui se sont tenues en 2008 et en 2009 à l'initiative de l'UNESCO. Ces conférences portaient sur des enjeux prioritaires pour la société québécoise tels que l'accès à la formation professionnelle et technique, l'éducation des adultes, la qualité et le financement de l'enseignement supérieur ainsi que l'éducation inclusive.
- Le gouvernement du Québec a par ailleurs mis à la disposition du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Éducation, situé à Santiago au Chili, un expert en éducation. La participation de cet expert québécois vise à apporter une contribution tangible à l'atteinte des objectifs du programme Éducation pour tous de l'UNESCO.

L'Assemblée nationale du Québec. ©Jean Désy





Sciences

- Le Québec s'intéresse aux travaux que mène l'UNESCO à l'égard des réserves de la biosphère. Ces dernières ont été désignées ainsi par le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO en raison notamment de leur engagement en matière de conservation et de développement durable du territoire.
- Les travaux du Comité international de bioéthique relatif à la Déclaration universelle de 2005 sur la bioéthique et les droits de l'homme sont également suivis par le Québec. Ce comité de l'UNESCO est composé d'experts indépendants qui encadrent le progrès des recherches dans le domaine des sciences de la vie en veillant au respect des principes de dignité et de liberté de la personne humaine.
- Le Québec s'intéresse aux activités de la Commission océanographique intergouvernementale qui a été mise sur pied en 1960 par l'UNESCO afin de développer des programmes internationaux de recherche scientifique océanographique.

Communication et information

- Le gouvernement du Québec soutient des projets novateurs relatifs à l'implantation de nouvelles technologies de l'information pour des fins éducatives dans des écoles des pays en voie de développement de la Francophonie. Ces projets contribuent à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies.
- Le gouvernement du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et diverses organisations de la société civile québécoise ont participé à la consultation de l'UNESCO concernant la Charte sur la conservation du patrimoine numérique.

Jeunes Québécois à l'UNESCO

- Le gouvernement du Québec a établi un partenariat fructueux avec l'UNESCO dans le cadre du Programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales offert par le ministère des Relations internationales du Québec. Depuis 2006, ce Ministère a permis à une dizaine de jeunes professionnels de travailler au sein de divers secteurs de l'UNESCO. Le renouvellement des demandes de stages et les offres de contrats faites par l'Organisation à plusieurs anciens stagiaires témoignent de la qualité de leur contribution.

Représentant du Québec

- Le représentant du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO s'emploie à faire connaître et valoriser l'expertise québécoise dans la mesure des priorités du gouvernement du Québec. Des colloques, expositions et rencontres d'experts ont ainsi été organisés. Des universitaires, scientifiques, artistes et juristes ont également été invités à se prononcer et à contribuer aux débats dans des domaines d'intérêt tels que le patrimoine immatériel, les politiques scientifiques, l'égalité des genres, la muséologie et la Francophonie.

Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, en présence de la directrice générale de l'UNESCO, M^{me} Irina Bokova.

Copenhague, décembre 2009

Depuis la signature de l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO, l'action du Québec se déploie de manière à couvrir les programmes majeurs de l'UNESCO. La participation de ministres et de hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec à des conférences et travaux de l'UNESCO a permis de faire valoir les intérêts du Québec tout en contribuant aux travaux de l'Organisation. Les initiatives du Québec prennent différentes formes, parmi lesquelles on peut citer : assurer le suivi et la mise en œuvre de conventions internationales, contribuer aux discussions des grandes conférences de l'UNESCO, partager l'expertise québécoise et offrir des appuis techniques à l'Organisation.

L'Institut de statistique de l'UNESCO

Montréal au cœur du travail de l'UNESCO

Montréal a le privilège d'accueillir l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), que le gouvernement du Québec appuie depuis 1999. L'ISU compte une centaine d'employés à Montréal et des experts détachés sur les cinq continents.

L'ISU est chargé de rassembler, pour le compte des Nations Unies, des statistiques mondiales dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie ainsi que de la culture et de la communication. Sa mission consiste à recueillir et à mettre à la disposition de la communauté internationale des statistiques actualisées, précises et pertinentes. Ces dernières doivent permettre aux États d'orienter leurs décisions dans un environnement politique, économique et social de plus en plus complexe et changeant. L'ISU aide ainsi les pays à améliorer leurs capacités en matière de collecte, de traitement, de contrôle de la qualité, d'analyse et de diffusion des données.



*Des données pour
faire la différence*

L'ISU est la seule institution de statistique à produire des données comparatives pour tous les pays, ce qui lui permet de présenter une perspective mondiale sur l'éducation, la science, la culture et la communication. Des effectifs scolaires au nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, la base de données sur l'éducation de l'ISU est la plus étendue au monde. L'ISU est de surcroît la source officielle de données pour l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'éducation.

En 2007, l'Institut de la statistique du Québec a collaboré à la réalisation d'une enquête mondiale sur le cinéma avec l'ISU.

Les Chaires UNESCO

L'expertise québécoise au service
du monde

Le programme Chaires UNESCO réunit des institutions d'enseignement supérieur et de recherche souhaitant s'associer à l'action de l'UNESCO et contribuer ainsi au développement des connaissances dans ses cinq domaines de compétence. Les Chaires UNESCO sont présentes aux quatre coins du globe et ont pour mission d'assurer un partage des connaissances à travers des activités de formation, de recherche et d'échanges universitaires. La solidarité internationale est partie intégrante de leur mission, ce qui se traduit par de nombreuses initiatives de coopération entre différents pays du Nord et du Sud.

Sur les dix Chaires UNESCO présentes au Canada, sept sont situées au Québec. Leur expertise et leur dynamisme contribuent au rayonnement international du Québec et de ses institutions d'enseignement.



CHAIRE UNESCO EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

- La Chaire se concentre sur l'analyse des dimensions sociopolitiques du développement durable dans une perspective pluridisciplinaire ainsi que sur le renforcement des capacités de formulation de politiques intégrées, en lien avec l'environnement et le développement.
- Pour remplir ce mandat, la Chaire s'appuie sur les ressources pluridisciplinaires de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Institut EDS) de l'Université Laval, auquel elle est rattachée.

CHAIRE UNESCO EN PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

- Les activités de recherche et d'enseignement de cette Chaire portent sur l'étude du développement des villes et de leurs paysages à partir d'une perspective transdisciplinaire et multiculturelle. Pour remplir ce mandat, elle s'appuie sur les ressources scientifiques de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, organisme auquel elle est associée.
- Chaque année, la Chaire organise un « Workshop_atelier/terrain » réunissant des étudiants, des professeurs et des professionnels de partout à travers le monde pour aider des villes à résoudre des problèmes d'aménagement urbain. Lieux d'expérimentation internationale unique en design urbain, ces rendez-vous annuels se sont tenus, par le passé, au Maroc, en Tunisie, au Liban, en Corée du Sud, en Chine et au Japon.

RÉSEAU ORBICOM – RÉSEAU DES CHAIRES UNESCO EN COMMUNICATION

- Créé conjointement par l'UNESCO et l'Université du Québec à Montréal en 1994, le Réseau Orbicom regroupe 250 membres associés et 30 Chaires en communication réparties dans diverses régions du monde.
- Orbicom rassemble des scientifiques, de hauts dirigeants d'entreprises, des consultants en politiques et des spécialistes des médias. Cette approche multidisciplinaire en fait un réseau unique en son genre, qui contribue à la promotion et au développement des communications.

CHAIRE UNESCO EN PATRIMOINE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

- Les activités de la Chaire sont regroupées autour de quatre grands axes d'intervention : les métiers et les savoir-faire traditionnels, les médias et le patrimoine, la coopération et les partenariats et, enfin, la sensibilisation de la population au patrimoine ainsi que la diffusion de la recherche scientifique.
- La Chaire est actuellement engagée dans plusieurs partenariats de recherche et de coopération internationale avec, entre autres, la communauté innue d'Uashat mak Mani-Utenam (Côte-Nord du Québec), l'Institut africain de gestion urbaine (Sénégal) et le Harbin Institute of Technology (Chine). À cela s'ajoutent les partenariats développés avec le réseau Économusée d'Europe du Nord dans le but de maintenir vivants et accessibles les héritages culturels de régions isolées.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chaire UNESCO
de développement
curriculaire

UQÀM

Université
du Québec à Montréal
(Canada)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

CHAIRE UNESCO
D'ÉTUDE DES FONDEMENTS
PHILOSOPHIQUES DE LA JUSTICE
ET DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE

CHAIRE UNESCO DE DÉVELOPPEMENT CURRICULAIRE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

- La Chaire réunit des experts en éducation qui souhaitent faire la promotion d'une formation scolaire de qualité et accessible à tous. Ces spécialistes cherchent à atteindre ces deux objectifs par la réforme du curriculum, c'est-à-dire la réforme des orientations des plans d'actions administratifs et pédagogiques des systèmes éducatifs.
- Les experts affiliés à la Chaire travaillent à l'atteinte de ces objectifs au Québec et dans plusieurs pays d'Afrique francophone par le biais de nombreux projets de réformes curriculaires et de programmes de formation destinés à des professionnels.

CHAIRE UNESCO-BELL EN COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

- La Chaire se consacre à l'étude de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des nouveaux modèles communicationnels.
- Parmi les activités de la Chaire, mentionnons le projet de recherche *Intertic* qui étudie l'utilisation de ces technologies par les personnes âgées et le transfert intergénérationnel des connaissances. La Chaire a également travaillé sur l'évaluation des centres d'appels et sur l'appropriation transversale des TIC par les adolescents québécois.

CHAIRE UNESCO D'ÉTUDE DES FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES DE LA JUSTICE ET DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

- Pôle d'excellence de la philosophie vivante, la Chaire a pour vocation de confronter la rigueur de la réflexion philosophique aux problèmes du monde actuel et de la rendre accessible au plus grand nombre. Elle se veut un élément essentiel de la sensibilisation aux valeurs de la démocratie, de la justice sociale et de la culture de la paix.
- La Chaire remplit sa mission à travers de multiples activités : des conférences-débats et des ateliers de discussion menés par la Société royale du Canada, des séminaires de recherche virtuels tenus en collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie, des colloques internationaux ainsi que des publications regroupées en trois collections aux Presses de l'Université Laval.

Les Réserves mondiales de la biosphère

de l'UNESCO au Québec

L'UNESCO accorde le statut de réserve de la biosphère à des zones d'écosystèmes terrestres ou côtiers où les communautés démontrent leur volonté d'appliquer les principes de développement durable à la gestion de leur environnement. La mission des réserves de la biosphère va au-delà de celle des aires protégées. Elle intègre une dimension humaine au projet en faisant du développement socio-économique régional un axe d'action prioritaire, et ce, grâce à la collaboration de partenaires multiples.

Au Québec, quatre territoires se sont vu attribuer cette reconnaissance de la part de l'UNESCO. Cette dernière a par ailleurs souligné à différentes occasions l'expertise et la qualité de gestion des réserves de la biosphère du Québec.

Voici une description de ces réserves par leurs représentants.



La Réserve de
la biosphère
du mont
Saint-Hilaire
1978



La Réserve
mondiale de
la biosphère
de Charlevoix
1989



La première réserve désignée au Québec

Reconnue par l'UNESCO en 1978, la Réserve de la biosphère du mont Saint-Hilaire est située dans la région de la Montérégie. Elle est traversée par la rivière Richelieu qui prend sa source dans la Réserve de la biosphère du lac Champlain et termine sa course dans celle du Lac-Saint-Pierre. Le cœur de la Réserve abrite une des plus vieilles forêts du sud du Québec peuplée par près de 1 000 espèces de plantes, de mammifères, d'oiseaux et de reptiles, dont plus de 50 portent le statut d'espèces rares ou menacées.

Les richesses du mont Saint-Hilaire ont façonné et inspiré au fil du temps peintres, auteurs, musiciens et conteurs. Acteur influent de la prise de conscience environnementale dans la région, la Réserve de la biosphère du mont Saint-Hilaire présente aujourd'hui des exemples éloquentes de coexistence harmonieuse avec la nature. Chaque année, on y réalise plusieurs dizaines de projets qui permettent notamment de protéger et de restaurer les milieux naturels de la région, de mettre en valeur ses corridors forestiers, d'outiller et d'accompagner les acteurs du milieu, de planifier une urbanisation responsable tenant compte des milieux naturels et d'encourager l'agrotourisme.



La saison des pommes
Région du Mont Saint-Hilaire. ©Monik Faucher



Le fleuve Saint-Laurent
©Claude Letarte, Charlevoix

Du littoral aux sommets... un paysage façonné il y a 350 millions d'années

Le décor enchanteur de Charlevoix a été créé il y a 350 millions d'années, lorsque la course d'un astéroïde de 15 milliards de tonnes et de 2 km de diamètre prit fin sur son territoire. De la mer à la toundra, de l'agriculture aux forêts, du capelan au caribou, sous la surveillance du merle bleu et du pygargue à tête blanche, des gens fiers habitent, exploitent et protègent le territoire de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, un statut accordé par l'UNESCO en 1989. Sur ce territoire, d'une superficie totale de 5 600 km², toutes les zones végétales du Québec sont présentes, un phénomène particulier à Charlevoix. La gradation de ces zones se fait suivant l'altitude plutôt que la latitude.

La Réserve a pour mission de travailler à l'amélioration des conditions de vie de la population en préservant la santé de l'environnement par une saine gestion des ressources naturelles. Pour ce faire, elle s'inspire des vues de l'UNESCO sur la conservation des écosystèmes, la recherche, la formation et la coopération. Les valeurs guidant ses actions sont la fierté de vivre dans la région de Charlevoix, le goût de participer à la prospérité régionale et la valorisation du travail bien fait.

Pour une collectivité engagée envers le développement durable

Situé en bordure des régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de Lanaudière et de la Montérégie, le lac Saint-Pierre ne se résume pas seulement à des zones humides et à des aires protégées d'importance. Il est également bordé de paysages d'exception qui lui confèrent une grande richesse socioculturelle.

La Réserve a réuni les conditions nécessaires pour réaliser plusieurs projets collectifs d'envergure qui visent tous à assurer la pérennité des richesses naturelles et culturelles de la région du Lac-Saint-Pierre. De concert avec l'organisme Conservation de la nature Canada, elle a ainsi élaboré une charte visant à favoriser l'engagement volontaire de l'ensemble des citoyens, des organismes, des entreprises et des municipalités du territoire dans la poursuite d'une vision commune du développement durable. La Réserve a également élaboré un programme de labellisation en tourisme durable, Destin'Action Biosphère Lac-Saint-Pierre, correspondant à la tendance internationale dans ce domaine, aux objectifs de la Réserve et aux particularités régionales.

La Réserve contribue aussi au développement nautique et agroenvironnemental de la région afin de mettre en valeur ce majestueux territoire. Elle favorise ainsi une meilleure cohabitation entre l'homme et la biosphère, et ce, en misant sur l'éducation et la sensibilisation pour faire face aux problématiques d'usage du territoire.



Le lac Saint-Pierre. ©Jacques Fleury



Le réservoir Manicouagan vu de l'espace.
©Manicouagan - Nasa

Vers une région modèle de développement durable

Intégrée en 2007 au grand Réseau mondial des réserves de la biosphère de l'UNESCO, Manicouagan-Uapishka représente à la fois une source de réflexion, d'innovation, d'ouverture et d'accompagnement dans le changement. Cette Réserve valorise une vision inclusive des organisations et des personnes qui cohabitent sur ce vaste territoire de 55 000 km² situé sur la Côte-Nord. S'y côtoient notamment des nations autochtones, des groupes environnementalistes, des organismes du monde scolaire et municipal ainsi que de petites, moyennes et grandes entreprises. Ces partenaires sont très fiers de ce statut international représentant une occasion concrète de diversifier leurs options de développement et de s'ouvrir davantage sur le monde.

Sur le plan international, la Réserve a tissé des liens avec la Russie, le Rwanda et le Bénin. Localement, elle bâtit des partenariats pour accompagner les entreprises et les municipalités dans une démarche de développement durable. En ce sens, elle travaille également à l'élaboration d'une charte régionale et explore différentes avenues novatrices. Ces projets visent tous un but ultime : devenir une région modèle de dialogue et de développement durable pour encore mieux contribuer aux objectifs de l'UNESCO.

« La Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre 2000

« La Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka 2007

Le Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs

Seule institution québécoise membre du réseau UNESCO-UNEVOC

Le Centre international UNESCO-UNEVOC, situé à Bonn en Allemagne, aide les États membres de l'UNESCO à renforcer et à améliorer l'enseignement technique et professionnel. Le Centre mène ses activités par l'intermédiaire d'un réseau mondial comptant plus de 280 Centres UNEVOC, répartis dans plus de 165 pays.

Au Québec, le Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs (CECBC) se démarque au niveau régional et international :

- Avec ses innovations en matière de formation technique et professionnelle, le Centre UNEVOC du CECBC contribue non seulement au succès de ses étudiants, mais également à la vitalité de sa région, en contrant l'exode des jeunes et le décrochage.
- Le CECBC s'est vu décerner en 2008 un « UNEVOC Centre Award ». Cet honneur vient reconnaître ses efforts continus pour promouvoir les objectifs de l'UNESCO en matière d'éducation et de formation technique et professionnelle. Avec ce prix, le Centre international UNESCO-UNEVOC fait du CECBC un modèle pour les autres membres du réseau international en matière de bonnes pratiques et de savoir-faire.



Étaient présents à la remise du « UNEVOC Centre Award », M. Louis Bujold, directeur des études du Cégep de la Gaspésie et des Îles, M. David Walden, secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO, et M^{me} Nathalie Normandeau, vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable du Plan Nord et députée de Bonaventure.



Les élèves de l'École alternative l'Atelier. ©Jacques Migneault

Les écoles associées de l'UNESCO du Québec

Un réseau ouvert sur le monde!

11 écoles québécoises membres du réseau

Le Collège Bourget
Le Collège Durocher Saint-Lambert
Le Collège Régina Assumpta
Le Collège Sainte-Anne de Lachine
L'École alternative Atelier
L'École intégrée Notre-Dame-de-l'Assomption/la Francolière
L'École La Poudrière
L'École secondaire Le Prélude
L'École secondaire Saint-Luc
L'École Ste-Germaine-Cousin
Le Pensionnat des Sacrés-Cœurs

Le Réseau des Écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) a été créé en 1953. Ce réseau mondial est composé de personnel et de jeunes qui souhaitent agir sur le plan communautaire et promouvoir les objectifs de l'UNESCO à travers des projets éducatifs touchant un ou plusieurs des quatre thèmes suivants : les enjeux mondiaux et le rôle du système des Nations Unies; les droits de la personne, la démocratie et le respect; les apprentissages interculturels ainsi que l'éducation au développement durable.

Le réseau compte maintenant près d'un million d'enseignants et plusieurs millions d'élèves. Ces derniers proviennent de plus de 8 500 établissements scolaires répartis dans quelque 180 pays engagés dans le développement d'une éducation de qualité.

Le Québec peut compter sur la vitalité et l'engagement de 11 établissements scolaires réunis au sein du vaste Réseau. Les écoles québécoises se démarquent par la mise en place de projets novateurs ayant des impacts au sein de leur communauté tout comme au niveau international. Mentionnons, entre autres, la fabrication de fours solaires, la tenue d'une campagne de financement afin de réparer une école du Togo, la construction d'un toit végétal et la récupération de l'eau pluviale dans un collège ainsi que la mise sur pied d'activités pour commémorer le passage des immigrants à la Grosse-Île.

Le Musée de la civilisation de Québec

Un travail et une collection reconnus internationalement

En 2005, le Musée de la civilisation a été invité par l'UNESCO à assister les autorités égyptiennes dans la définition du concept et l'élaboration du programme muséologique du futur Musée national de la civilisation égyptienne, au Caire. Cette fructueuse collaboration est appelée à se poursuivre au cours des prochaines années.

Le Musée complète ses activités de coopération avec l'Égypte en siégeant au comité exécutif de la Campagne internationale pour l'établissement du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire, sous l'égide de l'UNESCO. Cette reconnaissance confirme l'expertise acquise par le Musée de la civilisation et démontre que l'institution est devenue une référence internationale en muséologie.



Des représentants du Musée en Égypte



Lettres patentes de Louis XIV confirmant l'établissement du Séminaire de Québec.
©Amélie Breton, Perspective

Le Fonds du Séminaire de Québec, 1623-1800, qui fait partie de la collection du Musée, est inscrit au prestigieux Registre Mémoire du monde de l'UNESCO. Il rejoint ainsi de précieux documents témoins des grandes étapes de l'histoire telles la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la Bible de Gutenberg ou encore la symphonie no 9 de Beethoven. Le Fonds est constitué de nombreux documents d'une valeur historique inestimable puisqu'il témoigne de la migration, de l'implantation, de la continuité et du rayonnement de la culture française ainsi que de la spiritualité catholique en Amérique du Nord. Il confirme également le rôle déterminant de Québec, ville inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans les échanges entre l'Ancien et le Nouveau Monde.



Instituée à la suite de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, la Liste du patrimoine mondial permet d'identifier les biens d'une valeur universelle exceptionnelle afin de les protéger et de les préserver.

Le Vieux-Québec : un exemple exceptionnel de ville coloniale fortifiée

La richesse historique et patrimoniale du Vieux-Québec est reconnue bien au-delà de ses frontières. L'UNESCO a salué la valeur universelle unique de l'arrondissement historique du Vieux-Québec en l'inscrivant sur sa prestigieuse Liste du patrimoine mondial en décembre 1985. Québec est la première agglomération urbaine située au nord du Mexique à recevoir cet honneur.

Deux raisons justifient l'inscription du Vieux-Québec sur cette Liste : il représente un exemple exceptionnel et bien préservé de ville coloniale fortifiée et, à titre d'ancienne capitale de la Nouvelle-France, il illustre une étape importante de la colonisation des Amériques.

Implantée au début du XVII^e siècle, dans un cadre naturel spectaculaire au pied du cap Diamant, Québec a su préserver les principales caractéristiques de son paysage et de son passé. Ses rues étroites, ses places, ses ouvrages défensifs exceptionnels et son architecture originale, amalgame d'influences françaises et britanniques, rappellent son rôle de capitale coloniale, de ville portuaire et de place forte.



Le Vieux-Québec et le parc national de Miguasha

Deux sites du patrimoine mondial à préserver

Le parc national de Miguasha : un site fossilifère unique au monde

Le parc national de Miguasha figure sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1999. Situé dans la Baie-des-Chaleurs, en Gaspésie, le parc fait partie du réseau Parcs Québec.

Le parc est considéré, à l'échelle de la planète, comme le site le plus représentatif du Dévonien, une période de l'histoire géologique de la Terre aussi appelée l'« Âge des poissons ». Depuis plus d'un siècle, ses fossiles sont connus à travers le monde, ayant permis de comprendre une page importante de l'évolution, soit la sortie des eaux chez les vertébrés.

La mission du parc national de Miguasha est de protéger et mettre en valeur ce joyau scientifique composé de poissons et de plantes fossiles, d'une conservation exceptionnelle, qui raconte la vie sur terre il y a 380 millions d'années.

Situé le long de la falaise fossilifère et de l'estuaire de la rivière Ristigouche, le parc national de Miguasha couvre une superficie de moins de 1 km². Au musée d'histoire naturelle, l'exposition permanente consacrée aux fossiles et à l'évolution reçoit, chaque année, la visite de milliers de visiteurs de tout âge venus y vivre une aventure de vulgarisation scientifique unique. Le musée abrite un centre de recherche en paléontologie où se trouve, outre les laboratoires, la collection nationale de plus de 11 000 fossiles provenant de la falaise.



Québec, siège de l'Organisation des villes du patrimoine mondial

Les 232 villes que rejoint l'OVP
rassemblent une population de plus de 125 millions d'habitants.

L'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVP) rejoint 232 villes de partout à travers le monde, qui ont pour caractéristique commune d'être inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La ville de Québec, figurant elle-même sur cette Liste, accueille cette organisation internationale depuis sa création en 1993. L'OVP compte également sept secrétariats régionaux à travers le monde.

La mission de l'OVP consiste à favoriser la coopération et l'échange d'information entre les villes du patrimoine mondial afin de trouver des solutions aux défis posés par la mise en valeur et la conservation des ensembles historiques. L'OVP stimule cet échange de savoir-faire par la tenue de colloques et de séminaires réunissant des maires et des gestionnaires municipaux issus de villes membres de l'Organisation.

À travers ses multiples actions, l'OVP contribue de manière tangible à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972.

Montréal

Ville UNESCO de design

Première ville d'Amérique du Nord
membre du Réseau des villes créatives
en design

En juin 2006, Montréal était désignée Ville UNESCO de design. Elle devenait ainsi la première ville d'Amérique du Nord à intégrer le Réseau des villes créatives en design de l'UNESCO et la troisième ville au monde à se voir reconnaître ce statut, après Buenos Aires et Berlin. Depuis, Nagoya, Kobe, Shenzhen et Shanghai se sont ajoutées, complétant ainsi un réseau plus large de villes reconnues par l'UNESCO dans les pôles d'excellence de la littérature, de la musique, de la gastronomie, du cinéma, des arts populaires et des arts numériques.

Dès 1991, la Ville de Montréal s'est engagée dans la mise en œuvre de projets qui ont contribué à obtenir et à faire vivre la désignation de Montréal Ville UNESCO de design. Soulignons la mise sur pied du concours Commerce Design Montréal, dont le concept est repris sur la scène internationale par 10 villes.

Mentionnons également les journées Portes Ouvertes Design Montréal, inaugurées en 2007, qui constituent la plus importante activité pour le grand public. Cet événement annuel vise à promouvoir les designers montréalais et à faire découvrir les différentes facettes du métier.

Plus récemment était lancé le chantier Réalisons Montréal Ville UNESCO de design par le bureau Design Montréal de la Ville de Montréal et la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, de concert avec le gouvernement du Québec et la Conférence régionale des élus de Montréal. Ce chantier vise à provoquer des opportunités de création en design et à mettre en valeur les initiatives du milieu qui rendent tangible le statut de Montréal comme Ville UNESCO de design.

La Coalition internationale des villes contre le racisme

Des villes québécoises joignent la lutte contre l'exclusion

« En mettant fin au racisme et aux multiples formes de discrimination, les villes peuvent édifier des sociétés inclusives et respectueuses où tous ont une chance égale de participer à la vie économique, sociale, culturelle, récréative et politique de la ville ».

Appel à une Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (2005)

Depuis 2004, l'UNESCO réunit des dirigeants de villes souhaitant échanger sur leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'exclusion afin d'améliorer leurs interventions dans ce domaine. Au Québec, quatre villes ont pris des engagements clairs en ce sens en joignant la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination, qui fait partie de la Coalition internationale. Il s'agit de Montréal, Gatineau, la municipalité de Saint-Justin et Québec.

Par cette initiative, l'UNESCO souhaite permettre l'application sur le terrain des principes contenus dans les différents instruments juridiques internationaux élaborés afin de combattre le racisme. Les villes ont été identifiées par l'UNESCO comme représentant des acteurs clés de ce processus en raison de leur proximité avec la population. En joignant la Coalition internationale des villes contre le racisme, les municipalités s'engagent à mettre en place un plan d'action régional afin d'influencer les politiques dans leurs champs de compétence comme l'éducation, le logement, l'emploi et les activités culturelles.

Ce réseau international s'appuie sur des coalitions régionales présentes sur tous les continents. Au Canada, la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination réunit plus de 30 villes.

Paul Gérin-Lajoie

Récipiendaire de la Médaille d'Or Albert Einstein



Paul Gérin-Lajoie. ©Fondation Paul Gérin-Lajoie

En mars 2008, l'UNESCO me décernait la Médaille d'Or Albert Einstein, remise à des personnalités qui se sont illustrées par leur contribution exceptionnelle à la coopération internationale. J'ai été d'autant plus touché par cet honneur que la mission de l'UNESCO, soit de contribuer à l'édification de la paix et à l'élimination de la pauvreté par l'éducation, rejoint les valeurs qui ont depuis toutes ces années motivé mon engagement auprès des enfants.

Malheureusement, les droits fondamentaux des enfants sont encore trop souvent bafoués. La défense des droits à la santé, au logement, à la protection et à l'éducation de base doit demeurer une priorité pour la communauté internationale, qui s'y est fermement engagée, d'abord à Jomtien en 1990, puis à Dakar en 2000 et de nouveau aux Nations Unies à New York la même année en adoptant les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Il importe toutefois de demeurer optimiste et de souligner les progrès réalisés depuis quelques années. Grâce notamment à l'action d'organisations comme l'UNESCO, des avancées ont été accomplies. De 1998 à 2002, les écoles primaires ont accueilli 20 millions d'enfants de plus en Afrique subsaharienne et 18 millions de plus en Asie du Sud et de l'Ouest. Le nombre d'enfants privés de l'accès à l'école dans l'ensemble des pays en voie de développement a légèrement baissé, passant de 102 millions à 95 millions.

Aujourd'hui, à 90 ans, je ne peux détourner mon attention de ces millions d'enfants qui voient leurs espoirs brisés par la misère extrême et l'exploitation. Je crois vraiment que tous les enfants du monde sont en quelque sorte nos enfants. Il faut que nous les traitions comme tels. Il faut leur montrer par nos actions que nous les aimons.

A handwritten signature in black ink that reads "Paul Gérin-Lajoie". The signature is fluid and cursive, with the first name being the most prominent.

Paul Gérin-Lajoie
Président-fondateur de la Fondation Paul Gérin-Lajoie

Ce document est imprimé à l'aide d'encre écologiques sur du papier composé de fibres recyclées.



Ministère des Relations internationales
Tous droits réservés
Dépôt légal - 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-58845-0 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-58812-2 (pdf)
Bibliothèque et Archives Canada
© Gouvernement du Québec, 2010



Depuis mon entrée en fonction au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, en février 2007, je suis le témoin privilégié des efforts déployés par le gouvernement du Québec et la société civile québécoise afin de participer à la réalisation des mandats ambitieux de l'UNESCO.

Qu'il s'agisse des prises de parole de ministres au sein de diverses instances de l'UNESCO, de notre contribution aux consultations menées par le Secrétariat de l'Organisation, de notre participation à l'élaboration des prises de position du Canada lors des débats, ou encore d'organisation d'événements mettant à contribution nos experts, le gouvernement du Québec a su faire valoir sa voix dans l'enceinte de l'UNESCO, et ce, conformément à l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO.

Le Québec doit poursuivre ses efforts afin de maximiser les bénéfices qu'il peut en tirer pour la société québécoise et contribuer, par le fait même, à l'effort de solidarité internationale au sein d'une organisation multilatérale du réseau des Nations Unies.

Cette brochure donne un aperçu de l'action du Québec et des principaux représentants de la société québécoise reconnus officiellement par l'UNESCO.

MICHEL AUDET

Représentant du gouvernement du Québec
au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

*Relations
internationales*

Québec 